

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	23
représentés	3
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoint), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 34

Objet : Mise en vente de bois au plus offrant de stères de bois d'acacia situés route de Plasne

VU la note de synthèse n° 2022-032 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et Monsieur André JOURD'HUI, adjoint délégué à la forêt,

CONSIDERANT qu'à la demande du département du Jura, la ville de Poligny a coupé des bois route de Plasne, potentiellement dangereux pour la route départementale actuellement en réfection.

CONSIDERANT que l'ONF a ainsi cubé les bois d'acacia qui ont été coupés : il y a 15.21 m³ de bois disponible pour la vente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

1/ DECIDE de mettre en vente ce bois au plus offrant, en fixant un prix plancher de 47€/m³.

2/ DECIDE de fixer les conditions de remise et d'ouverture des offres suivantes :

- Les offres devront être déposées au plus tard le vendredi 11 mars 2022 à 12h, au pôle administratif cœur du jura sous pli cacheté, adressé à « Monsieur André Jourd'Hui, Adjoint délégué à la forêt – offre d'achat pour les bois d'acacia - ne pas ouvrir avant le vendredi 11 mars 2022 à 12h ».
- L'ouverture des offres est confiée à Monsieur le Maire et Monsieur Jourd'Hui le vendredi 11 mars à 12h, qui détermineront la meilleure offre compte tenu du prix plancher fixé.
- les bois d'acacias seront attribués à la personne ayant remis la meilleure offre, Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

à la Mairie de POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.
Le Maire,
Dominique BONNET

